



De :	
From :	LABORIE
Fax :	Téléphone :
A :	Ministre de la Défense
To :	Monsieur Hervé MAURIN
Date : 26/05/2008 Heure : 12:53 page(s) : 4	

**-Message****U**

Monsieur Hervé MAURIN Ministre de la Défense

Je vous prie d'intervenir dans un dossier très grave dont sont intervenus les gendarmes de la brigade de Saint Orens le 27 mars 2008, nous expulsant de notre domicile sans droit ni titre de la requérante.

R

Je vous prie de faire diligenter une enquête sur ces agissements qui nous portent de graves préjudices.

G

Veillez trouver ci joint pour information du courrier adressé par fax à Monsieur le Colonel de Gendarmerie de Saint Michel à Toulouse Place Lafourcade, reprenant un courrier adressé à la brigade de Saint Orens

E

Je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

N

LABORIE André

T

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 Saint Orens
(Sans domicile fixe)
Courrier Poste restante.
Mail : laboriandr@yahoo.fr
Tél : 06-14-29-21-74

Le 26 mai 2008

A l'attention de Monsieur CARRESCO.
& de Monsieur le Commandant de la Brigade
Gendarmerie de Saint Orens
Avenue de Gameville
31650 Saint Orens

FAX : 05-62-88-45-89

Messieurs,

En date du 22 mai 2008 sur mon téléphone portable vous me convoquez à me présenter à la brigade de Gendarmerie de Saint Orens et suite à une plainte qu'auraient déposé Madame BABILÉ et Monsieur TEULE Laurent.

Je reste très étonné et surpris de cette convocation téléphonique au lieu d'une convocation écrite m'exposant les raisons de votre convocation pour apporter tout élément à la contradiction.

Je porte à votre connaissance que ces deux personnes, je ne les connais pas et n'ai aucune relation avec elle à part la voie de droit.

Je doute en conséquence du bien fondé d'une plainte de leur part à mon encontre.

Si cette plainte s'avérait exacte, je porterai plainte à leur encontre en reprenant les faits délictueux contenus dans les assignations en justice et preuves déposées ainsi que des différentes plaintes déposées et pour un délit supplémentaire « *dénonciation calomnieuse* ».

- *Toutes les pièces des faits délictueux de l'expulsion irrégulière vous ont été envoyées par fax elles sont en votre possession faites par Madame D'ARAUJO épouse*

BABILE et de l'occupation sans droit ni titre de Monsieur TEULE Laurent à notre domicile.

D'autant plus et pour votre information qu'en date du 27 mars 2008, la gendarmerie de Saint Orens est intervenue à notre domicile par la force pour nous expulser sans un titre valide accompagnée de la SCP D'huissiers GARRIGUES & BALLUTEAUD et agissant pour le compte de Madame BABILE qui n'avait aucun droit, aucun titre valide.

- **Madame BABILE n'était plus propriétaire depuis le 5 avril 2007 par acte notarié en votre possession.**

Toutes les preuves et plaintes vous ont été envoyées soulevant l'irrégularité de votre intervention en date du 27 mars 2008 pour le compte de Madame BABILE.

Vous rappelant que toutes les preuves vous ont été apportées par voie de droit avant le 27 mars 2008 vous informant des menaces qui pesaient à l'encontre de Monsieur et Madame LABORIE concernant une procédure d'expulsion.

Votre Gendarmerie n'a rien effectuée comme vérification, ce qui nous a causé un grave préjudice par votre intervention en date du 27 mars 2008.

Je me suis présenté à votre Gendarmerie le 20 mai 2008 pour demander le nom du responsable à fin qu'il soit convoqué et entendu devant un tribunal sur ces faits qui se sont déroulés à notre domicile et sous qu'elle autorité l'ordre a-t-il été donné et par quel acte valide ?.

Raison pour laquelle je doute de la régularité de la procédure car la Gendarmerie de Saint Orens qui saisie de plusieurs plaintes concernant notre expulsion irrégulière, à ce jour Monsieur et Madame LABORIE non informés de leurs investigations, de ces plaintes.

Raison pour laquelle je doute de la régularité de la procédure car la Gendarmerie de Saint Orens qui en date du 14 février 2006 m'a joué un guet-apens, mis en garde à vu et incarcéré pour des faits qui ne pouvaient exister et qui n'existe toujours pas, encore à ce jour j'en subis les conséquences ainsi que Madame LABORIE par l'expulsion irrégulière en présence de votre gendarmerie en date du 27 mars 2008.

Raison pour laquelle je doute de la régularité de la procédure car la Gendarmerie de Saint Orens au vu des pièces du dossier du 14 février 2006 qui m'ont été communiquées, je soulève l'altération de la vérité dans les procès verbaux rédigés.

- Une plainte est déposée sur ces voies de faits contre X devant le Juge d'instruction de Paris.

Qu'à ce jour je ne peux encore subir une pression de votre gendarmerie sous un quelconque prétexte pour m'entendre, ma présence pouvant me porter préjudice par votre abus de pouvoir comme en date du 14 février 2006 et en plus par le refus d'enquêter sur les différentes plaintes que j'ai déposés.

- Je ne tiens pas à subir encore une fois des représailles par votre gendarmerie.

A ce jour sans domicile fixe suite à l'agissement de la gendarmerie de Saint Orens en date du 27 mars 2008 opérant pour le compte de Madame D'ARAUJO épouse BABILE , cette dernière n'ayant aucun droit d'agir n'étant plus propriétaire de puis le 5 avril 2007.

A ce jour sans moyen de me déplacer victime d'un retrait de permis de conduire et suite à de faux procès verbaux effectués par la gendarmerie de Saint Orens apportés devant le tribunal concernant un permis de conduire en 1998, à ce jour me portant préjudices.

Que par conséquence je vous prie de m'informer par toute voie de droit en précisant les motifs de votre demande et ce à fin de me permettre à vous apporter les éléments utiles par courrier et que je sois en possession de la convocation pour faire valoir ce que de droit, je ne pourrai être présent le mardi 27 mai 2008.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire Monsieur CARRESCO Gendarme à l'expression de mes salutations distinguées.

LABORIE André



Pour information :

- Courrier envoyé à Madame ALLIOT- Marie Ministre de l'Intérieur.
- Colonel de Gendarmerie Place Saint Michel à Toulouse
- Monsieur Hervé MORIN au Ministère de la Défense.